



association et compte bancaire

Par **jb94**, le **01/09/2021 à 15:22**

Bonjour, j'ai une facture en attente pour mon association. Je n'ai pas ouvert de compte bancaire pour l'asso et je me questionne encore sur la nécessité, pour l'instant. Il s'agit d'une toute petite asso avec 2 membres. J'ai cru comprendre que je pouvais encaisser le versement sur mon compte bancaire personnel. La trésorerie de l'association étant tenue avec rigueur et sans malversation, est-ce bien possible? merci pour votre expertise

Par **chaber**, le **01/09/2021 à 20:37**

bonjour, vous ne pouvez encaisser un chèque bancaire dont vous n'êtes pas bénéficiaire

Par **Visiteur**, le **02/09/2021 à 09:34**

Bonjour, D'accord avec ce qui précède... Cette tolérance existe pour les toutes petites structures qui fonctionnent avec des encaissements et dépenses d'espèces de petits montants. Cependant, n'utilisez pas votre compte habituel...